



**FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE**



Règlement Concept 2000

Championnat suisse, coupe et interclubs

(Version 2021 acceptée à l'AGT du 11 septembre 2021)

Seuls les athlètes licenciés et faisant partie d'un club d'haltérophilie licencié à la fédération suisse d'haltérophilie (FSHA/SAGV) peuvent participer aux compétitions « concept 2019 » et prendre part aux classements.

1. Ligues

- a. Les manches de ligues se déroulent sur 3 manches.
- b. Le responsable de la répartition des athlètes dans les ligues établit des groupes de force qui peuvent aller de 10 à 20 athlètes par groupe selon les années et le niveau des athlètes.
- c. Les ligues sont réparties comme suit :

1.1 Ligues supérieures :_3 arbitres obligatoires

Ligue A
Ligue A femmes
Ligue B
Ligue B femmes

1.2 Ligues inférieures est/centre/ouest :_1 arbitre obligatoire (3 arbitres si record)

1^{ère} ligue est/centre/ouest Hommes
1^{ère} ligue est/centre/ouest Femmes
2^{ème} ligue est/centre/ouest
3^{ème} ligue est/centre/ouest
4^{ème} ligue est/centre/ouest

1.3 M13-M15 est/centre/ouest

- e. En fonction des inscrits, la commission technique peut dissoudre cette catégorie (- de 10 athlètes) et les répartir dans la ligue de leur niveau et région ; soit de les faire participer ensemble en ligue supérieure
- f. En fonction des athlètes inscrits, une ligue peut être ajoutée ou supprimée
- g. La commission technique communique une date limite pour renouveler les licences pour la prochaine saison
- h. Pour les nouveaux licenciés n'ayant jamais participé à une compétition officielle, le club est responsable de remplir entièrement le formulaire disponible sur le site www.swiss-weightlifting.ch. L'athlète sera ensuite introduit dans une ligue en fonction des points Sinclair théoriques par le responsable de la répartition.



FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE



- j. Après la 1^{ère} manche, ou la première compétition d'un nouvel athlète, un changement de ligue peut intervenir si le niveau de l'athlète est inadapté en fonction de sa ligue.
- k. Un nouvel athlète qui demande une licence en cours d'année sera intégré par le responsable de la répartition en fonction de son niveau.
- l. Le coût de la licence sera majoré de CHF 20.- **après** la date butoir (point 1.h) sauf pour les nouveaux athlètes.

2. Calcul des points

1. Pour établir le classement, les athlètes sont départagés par les points « Sinclair ».
2. Après avoir établi le classement aux points Sinclair, les athlètes comptabilisent des points en fonction de leur classement, soit :

Ligues supérieures				Ligues inférieures			
1 ^{er}	30 pts	9 ^{ème}	8 pts	1 ^{er}	20 pts	9 ^{ème}	4 pts
2 ^{ème}	25 pts	10 ^{ème}	7 pts	2 ^{ème}	15 pts	10 ^{ème}	3 pts
3 ^{ème}	20 pts	11 ^{ème}	6 pts	3 ^{ème}	10 pts	11 ^{ème}	2 pts
4 ^{ème}	17 pts	12 ^{ème}	5 pts	4 ^{ème}	9 pts	12 ^{ème}	1 pts
5 ^{ème}	14 pts	13 ^{ème}	4 pts	5 ^{ème}	8 pts	13 ^{ème}	1 pts
6 ^{ème}	12 pts	14 ^{ème}	3 pts	6 ^{ème}	7 pts	14 ^{ème}	1 pts
7 ^{ème}	10 pts	15 ^{ème}	2 pts	7 ^{ème}	6 pts	15 ^{ème}	1 pts
8 ^{ème}	9 pts	16 ^{ème}	1 pts	8 ^{ème}	5 pts	16 ^{ème}	1 pts

3. Tous les athlètes classés marquent des points. Ces points sont également attribués à l'équipe de l'athlète dans la ligue respective ainsi que pour la coupe et l'interclubs.
4. Si un athlète manque ses trois essais à un mouvement, il marquera un point. S'il manque ses trois essais aux deux mouvements, il ne marquera aucun point.

3. Organisation des ligues

1. L'évolution des manches est organisée selon l'organigramme décidé et approuvé en assemblée technique applicable l'année suivante.
2. L'organisation de la compétition sera de la compétence du club organisateur selon le calendrier défini à l'assemblée technique, sous le contrôle de la commission technique et de ses règlements



FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE



3. Lors de l'élaboration en assemblée technique du calendrier annuel, la priorité sera donnée aux dates concernant les compétitions de la FSHA/SAGV et du concept 2021.
4. Les inscriptions des athlètes participants aux manches de ligues sont à envoyer deux semaines avant chaque manche de ligue au club organisateur.
Afin de faciliter l'organisation de la journée, les clubs annoncent la participation de leurs athlètes deux semaines avant.
5. Toutefois, il est toujours possible de faire participer un athlète qui est enregistré dans une ligue le jour même de la compétition.
6. Les ligues se disputeront sur 2x3 manches, divisées comme suit :
 - 1 jour les ligues inférieures est/centre/ouest
 - 1 jour les ligues supérieures
7. Le point 6 est modifiable lors de l'assemblée technique annuelle.
8. Chaque ligue, y compris les féminines, est organisée de manière indépendante.
Exemple :
 - 1 ligue, 1 pesée, 1 plateau, 1 proclamation des résultats.Selon le nombre de participants aux ligues inférieures, l'organisateur en accord avec la commission technique a la possibilité de regrouper les athlètes sur le même plateau.
9. Le club organisateur s'engage à remettre des prix pour le classement de la journée (30 à 50 Frs par ligue)
10. La 3^{me} manche verra, en plus du classement journalier, un classement final avec la remise des médailles aux :
 - 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} de chaque ligue individuelle.
 - Une coupe sera remise au 1^{er} de chaque équipe par ligue.
 - La FSHA/SAGV s'engage à fournir ces récompenses.
11. L'athlète de chaque ligue qui aura totalisé le plus de points après les 3 manches sera vainqueur de la ligue.
En cas d'égalité, les athlètes seront départagés par le total des points Sinclair sur les 3 manches.
12. Le club de chaque ligue qui aura totalisé le plus de points après les 3 manches sera champion suisse de la ligue.
13. L'organisation des journées de manche de ligue ainsi que les finales sont proposées par la commission technique à l'assemblée générale technique



**FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE**



14. La commission technique est chargée de placer les athlètes dans les ligues en se basant sur les résultats annoncés lors de la demande d'une licence ou lors des résultats obtenus. Les athlètes sont répartis dans les ligues par le responsable de la composition des ligues en fonction de leur performance annoncée ou des résultats obtenus à la fin de la saison.

4. Championnats suisses individuels Voir règlement annexe

5. Coupe suisse

1. Hommes

- Les 3 clubs qui auront totalisé le plus de points en ligue A et B disputeront la finale.
- La finale regroupe les 3 premiers clubs par équipe de 5 athlètes. Seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte.
- Une équipe par club est autorisée lors de la finale.
- Les finalistes devront avoir participé à au moins une manche de ligue.

2. Femmes

- Les 3 clubs qui auront totalisé le plus de points en ligue A et B disputeront la finale.
- La finale regroupe les 3 premiers clubs par équipe de 4 athlètes. Seuls les 3 meilleurs résultats seront pris en compte.
- Une équipe par club est autorisée lors de la finale.
- Les finalistes devront avoir participé à au moins une manche de ligue.

6. Interclubs

1. Hommes

- Les deux clubs qui auront totalisé le plus de points (en ligue A, B, 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} ligue) disputera la finale.
- La finale regroupe 7 athlètes par club
- Seuls les 6 meilleurs résultats seront pris en compte par équipe.
- Chaque athlète finaliste devra avoir participé à au moins une manche de ligue.

2 Femmes

- Les deux clubs qui auront totalisé le plus de points (en ligue A, B, 1^{ère}, 2^{ème} 3^{ème} ligue) disputera la finale.
- La finale regroupe 6 athlètes par club
- Seuls les 5 meilleurs résultats seront pris en compte par équipe.
- Chaque athlète finaliste devra avoir participé à au moins une manche de ligue



**FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE**



7. Finales de zones inférieures

- Les deux clubs qui auront totalisé le plus de points par zone 1ère, 2ème, 3ème, 4ème ligue, M15 et M13 disputeront la finale de zone.
- Le final regroupe 6 athlètes (mixte) par club et seront départagé aux points « Robi ».
- Seuls les 5 meilleurs résultats seront pris en compte par équipe.
- Chaque athlète finaliste devra avoir participé à au moins une manche de ligue.

8. Finales nationales des ligues inférieures :

- Chaque vainqueur de Zones inférieures participe à la finale nationale des ligues inférieures.
- La finale aura lieu le jour même et au même lieu que la finale interclubs.
- La finale regroupe 5 athlètes (mixte) par club et seront départagé aux points « Robby ».
- Seuls les 4 meilleurs résultats seront pris en compte par équipe.
- L'équipe qui aura totalisé le plus de points « Robby » sera sacrée Champion Suisse par équipe des ligues inférieures.
- Chaque athlète finaliste devra avoir participé à au moins une manche de ligue.

9. Organisation

- a. Le « concept 2021 » est soumis aux règlements techniques de la FSHA/SAGV
La commission technique gère ce concept
- b. L'organisateur, en accord avec la CT, a la possibilité de l'adapter la composition des plateaux d'après le nombre d'athlètes participants.
- c. Toutes questions qui ne sont pas stipulées dans ce règlement seront tranchées par la commission technique

10. Modification du règlement

1. Les modifications du règlement « concept 2019 » et de la FSHA/SAGV sont discutées et approuvées seulement en assemblée technique.
2. Les décisions prises en assemblée technique sont applicables pour la saison suivante.
3. Les membres de la CT sont nommés pour un cycle de 4 ans lors de l'AGT.

11. Recours

1. Les recours sont à envoyer à un membre de la commission technique.
2. La commission technique statuera et prendra la décision finale.



**FEDERATION SUISSE D'HALTEROPHILIE AMATEUR
SCHWEIZERISCHER AMATEUR-GEWICHTHEBER-VERBAND
FEDERAZIONE SVIZZERA DI SOLLEVAMENTO PESI AMATORIALE**



12. Commission technique

- | | |
|---|-------------------|
| • Chef et entraîneur national hommes | Prongué Gabriel |
| • Secrétaire technique et chef arbitres | Gosteli Cyril |
| • Chef des cadres et entraîneur femmes | Schwander Tom |
| • Chef des cadres M20 /M17 /M15 | Vacant |
| • Responsable du calendrier | Jacot Christophe |
| • Composition des Ligues | Tschan Michel |
| • Responsable des classement et protocole | Krähenbühl Géraud |
| • Responsable communication externe / Presse. | Nouveau / vacant |

Accepté lors de l'assemblée générale technique du samedi 11 septembre 2021

Pour la FSHA
Cyrill Gosteli
Secrétaire technique